

Délibération du Conseil municipal

Séance du 17 décembre 2024

Le dix-sept décembre deux mille vingt-quatre, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BOUSSICAULT Gérald, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAILLARD Yohan, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

PICARD Corinne à LECOMTE Delphine
PUSHPARAJ Emilie à SOUILHE Jérôme
RETHORE Jacqueline à GUIBERT Vincent

Absent(s) excusé(s)

Absents

BEAUCLAIR Sophie, DELETANG Claire, GAUTHERON Xavier, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

LABORDERIE Philippe, SOURICE Corine

Convocation adressée le 11 décembre 2024, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 18 décembre 2024, article L.2121.25 CGCT

24SE1712-22 | Personnel – Tableau détaillé des postes au 1er janvier 2025

Madame Edith CHOUTEAU, adjointe déléguée aux Solidarités et aux Ressources humaines, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29, L 2323-1, R 2313-3,

Vu l'Article L.313-1 du code général de la fonction publique,

Considérant l'avis du Comité Technique en date du 12 décembre 2024,

Considérant l'avis de la commission Ressources en date du 10 décembre 2024,

En accord avec le Bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la suppression de tous les postes de la collectivité au 31/12/2024,

- Approuve la création de tous les postes détaillés dans le tableau ci-dessous au 1^{er} janvier 2025,
- Décide d'ouvrir les postes permanents aux agents contractuels lorsque la nature des fonctions ou des besoins de service le justifie. La durée du contrat proposé peut-être de 1 à 3 ans renouvelable dans la limite de 6 ans.

GRADES OU EMPLOIS		CREATION DES POSTES		
		NOMBRE DE POSTE	ETP	TOTAL ETP
EMPLOIS FONCTIONNELS		1	1,00	1,00
Directeur général des services 35/35ème	A	1	1,00	1,00
FILIERE ADMINISTRATIVE		44		43,74
Attaché Hors Classe à 35/35ème	A	1	1,00	1,00
Attaché territorial principal à 35/35ème	A	2	1,00	2,00
Attaché territorial à 35/35ème	A	8	1,00	8,00
Rédacteur principal de 1ère classe à 35/35ème	B	4	1,00	4,00
Rédacteur principal de 2ème classe à 35/35ème	B	2	1,00	2,00
Rédacteur à 35/35ème	B	4	1,00	4,00
Adjoint administratif principal 1ère classe				
à 35/35ème	C	8	1,00	8,00
à 26/35ème	C	1	0,74	0,74
Adjoint administratif principal 2ème classe à 35/35ème	C	3	1,00	3,00
Adjoint administratif à 35/35ème	C	11	1,00	11,00
FILIERE TECHNIQUE		72		67,32
Ingénieur hors classe à 35/35 ème	A	1	1,00	1,00
Technicien principal de 1ère classe à 35/35ème	B	2	1,00	1,00
Technicien principal de 2ème classe à 35/35ème	B	4	1,00	4,00
technicien à 35/35ème	B	5	1,00	5,00
Agent de maîtrise principal à 35/35ème	C	5	1,00	5,00
Agent de maîtrise à 35/35ème	C	3	1,00	3,00
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C			
à 35/35ème		8	1,00	8,00
à 33/35ème		1	0,94	0,94
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C			0,00
à 35/35ème		8	1,00	8,00
À 32,50/35 ème		1	0,93	0,93
à 32/35ème		1	0,91	0,91
à 30/35ème		1	0,86	0,86
à 26,50/35ème		1	0,76	0,76
Adjoint technique	C			
à 35/35ème		17	1,00	17,00
à 33/35ème		2	0,94	1,88
à 32/35ème		1	0,91	0,91
À 30/35ème		1	0,86	0,86

à 29/35ème		2	0,83	1,66
à 28,7/35ème		1	0,82	0,82
à 27/35ème		3	0,77	2,31
à 26/35 ème		1	0,74	0,74
à 21,30/35 ème		2	0,61	1,22
à 18,32/35 ème		1	0,52	0,52
FILIERE MEDICO – SOCIALE		15		14,96
Educateur jeunes enfants à 35/35ème	A	1	1,00	1,00
Assistant socio-éducatif à 35/35ème	A	1	1,00	1,00
ATSEM Principal de 1ère classe à 35/35 ème	C	3	1,00	3,00
ATSEM Principal de 1ère classe à 34,50/35 ème	C	2	0,99	1,98
ATSEM Principal de 2ème classe à 34,50/35ème	C	2	0,99	1,98
Agent social principal de 2ème classe à 35/35ème	C	1	1,00	1,00
Auxiliaire de Puériculture classe supérieure	B	3	1,00	3,00
Auxiliaire de Puériculture de classe normale	B	2	1,00	2,00
FILIERE CULTURELLE		6		6,00
Bibliothécaire à 35/35ème	A	1	1,00	1,00
Assistant de conservation principal de 1ère classe à 35/35ème	B	1	1,00	1,00
Assistant de conservation principal de 2ème classe à 35/35ème	B	1	1,00	1,00
Assistant de conservation à 35/35ème	B	1	1,00	1,00
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe à 35/35ème	C	1	1,00	1,00
Adjoint du patrimoine à 35/35ème	C	1	1,00	1,00
FILIERE ANIMATION		41		35,17
Animateur principal de 2ème classe à 35/35ème	B	1	1,00	1,00
Animateur à 35/35ème	B	1	1,00	1,00
Adjoint d'animation principal de 1ère classe à 35/35ème	C	2	1,00	2,00
Adjoint d'animation principal de 2ème classe à 35/35ème	C	1	1,00	1,00
Adjoint d'animation principal de 2ème classe à 34,5/35ème	C	1	0,99	0,99
Adjoint d'animation principal de 2ème classe à 27/35ème	C	1	0,77	0,77
Adjoint d'animation	C			
à 35/35ème		8	1,00	8,00
à 34,5/35ème		2	0,99	1,98
À 31,50/35ème		1	0,90	0,90
à 31,25/35ème		1	0,89	0,89
À 30,50/35ème		1	0,87	0,87
À 30/35 ème		6	0,86	5,16
À 29/35ème		1	0,83	0,83
À 28/35ème		1	0,80	0,80
à 27/35ème		4	0,77	3,08
à 25/35 ème		2	0,71	1,42
À 24/35 ème		4	0,69	2,76
À 22/35 ème		2	0,63	1,26
À 16/35 ème		1	0,46	0,46
FILIERE POLICE MUNICIPALE		3		3,00
Brigadier-chef principal à 35/35ème	C	3	1,00	3,00

EMPLOIS NON CITES		1		0,07
Médecin territorial à 2,45/35 en CDI	A	1	0,07	0,07
TOTAL EFFECTIFS PERMANENTS		182		170,26

VOTE	
En exercice	32
Présents	25
Pouvoirs	3
Pris part au vote	28
POUR	27
CONTRE	1 (D. LIZE)
ABSTENTION	0
TOTAL	28

Délibération adoptée à la majorité

Le Maire,
Jean-Paul Pavillon


